
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 29 septembre 2016 à 18h30 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Pouvoir d'Aurore MARGAILLAN Départ après la 17 ^{ème} délibération Pouvoir de Jean-Marc VIAL
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
4	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
5	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO	Pouvoir d'Evelyne FORNER
6	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir de Nathalie MURGUET
7	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	Pouvoir de Claudie FRAYSSE
8	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
9	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas POILLEUX	Pouvoir de Jérôme DARVEY
10	AIX-LES-BAINS	T	Serge GATHIER	Pouvoir de Véronique DRAPEAU
11	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
12	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
13	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	
14	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
15	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
16	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANÇON	
17	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
18	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
19	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
20	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	Pouvoir de Gilles LAURENT
21	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
22	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Didier FRANÇOIS
23	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
24	MERY	T	Eudes BOUVIER	
25	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
26	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
27	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
28	MOUXY	T	Nicolas MARC	
29	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
30	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
31	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
32	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	
33	TRESSERVE	T	Annie MOULIN	
34	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
35	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
36	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
37	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
38	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
39	VOGLANS	T	Martine BERNON	

17 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	Aurore MARGAILLAN
AIX-LES-BAINS	Jean-Marc VIAL
AIX-LES-BAINS	Evelyne FORNER
AIX-LES-BAINS	Claudie FRAYSSE
AIX-LES-BAINS	Jérôme DARVEY
AIX LES BAINS	Pascal PELLER
AIX LES BAINS	Nathalie MURGUET
AIX-LES-BAINS	Nicolas VAYRIO

AIX-LES-BAINS
DRUMETTAZ-CLARAFOND
GRESY-SUR-AIX
GRESY-SUR-AIX

Véronique DRAPEAU
Gilles LAURENT
Didier FRANÇOIS
Elisabeth ASSIER

Autres présents non votants :

Marc MORAND
Daniel DE MEDTS
Michel GOUDOUNEIX
Frédéric GIMOND
Martine REVOL
Françoise GRAVIER
Véronique MERMOUD
Sébastien BABOULAZ
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Eline QUAY THEVENON

Pugny-Chatenod
Saint Offenge
Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint
Directrice de cabinet
Directrice Pôle Ressources
Responsable Urbanisme
Chargé de mission CitésLab
Responsable juridique
Assistante Direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 22 septembre 2016 à laquelle était joint un dossier de travail de 221 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 23 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 39 présents (39 titulaires), et 50 votants.

Jean-Guy Massonnat est désigné secrétaire de séance.

RESSOURCES HUMAINES

Application du dispositif « Transfert primes-points » aux agents contractuels

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'en application du protocole relatif à l'avenir de la fonction publique et de la modernisation des parcours professionnels, des carrières et de rémunérations (PPCR), l'article 148 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour l'année 2016 a prévu le principe d'un abattement annuel plafonné sur le régime indemnitaire et compensé par une revalorisation indiciaire (points d'indice majoré en plus pour le calcul du traitement indiciaire). Il précise que le montant de l'abattement ne peut dépasser le montant du régime indemnitaire effectivement perçues par les agents dans la limite d'un plafond réglementaire applicable par catégorie.

Selon les dispositions de l'article 5 du décret n° 2016-588 du 11 mai 2016, la mise en œuvre de ce dispositif prend effet de manière rétroactive au 1^{er} janvier 2016, compte tenu que la revalorisation indiciaire est applicable au 1^{er} janvier 2016. Au titre de l'année 2016, seuls les agents relevant de la catégorie B sont concernés. Ce dispositif sera ensuite étendu aux agents des catégories A et C à compter du 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Président précise que le dispositif est applicable de plein droit aux agents titulaires, et que les agents contractuels en sont exclus. Il rappelle qu'afin de garantir une égalité de traitement entre tous les agents de Grand Lac – Communauté de Communes du Lac du Bourget, le régime indemnitaire ainsi que les conditions de rémunération des agents contractuels sont déjà similaires aux agents titulaires. Aussi, si le contrat fait référence expressément à un indice brut correspondant à un échelon, les agents contractuels pourraient bénéficier de la revalorisation indiciaire.

La commission du personnel du 7 septembre 2016 a émis un avis favorable sur la mise en œuvre de ce dispositif. Monsieur le Président propose à l'assemblée de délibérer sur l'application du dispositif « Transfert primes-points » aux agents contractuels.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le présent rapport
- **DECIDE** d'appliquer le dispositif « Transfert primes-points » aux agents contractuels de Grand Lac

Aix-les-Bains, le 29 septembre 2016

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 58
- Présents : 39
- Votants : 50
- Pour : 50
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Application du dispositif "transfert primes-points" aux agents contractuels

Date de transmission de l'acte : 03/10/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 03/10/2016

Numéro de l'acte : d1514 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-247300049-20160929-d1514-DE

Date de décision : 29/09/2016

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.2. Personnel contractuel
4.2.4. Autres actes